

AIDE AU CALCUL DU SALAIRE

Ce document n'a pas valeur de fiche de paie.

Mois de	Horaires convenus entre les parties	Heure d'arrivée	Heure de départ	Heures réellement effectuées	Heures complémentaires hebdomadaire	Heures majorées hebdomadaire	Indemnités de repas	IE	Kms
lundi									
mardi									
mercredi									
jeudi									
vendredi									
samedi									
dimanche									
lundi									
mardi									
mercredi									
jeudi									
vendredi									
samedi									
dimanche									
lundi									
mardi									
mercredi									
jeudi									
vendredi									
samedi									
dimanche									
lundi									
mardi									
mercredi									
jeudi									
vendredi									
samedi									
dimanche									
lundi									
mardi									
mercredi									
jeudi									
vendredi									
samedi									
dimanche									
TOTAL									

Salaire mensuel de base net		
$\frac{\text{..... heures de travail par semaine} \times \text{..... semaines programmées}}{12 \text{ mois}} \times \text{.....€ horaire net}$		1).....€
<p style="text-align: center;">Heures complémentaires <i>au-delà de la durée de travail hebdomadaire prévue au contrat et jusqu'à quarante-cinq (45) heures par semaine incluses</i></p> Nombre d'heures : h x€ horaire net de base		2)€
<p style="text-align: center;">Heures majorées <i>au-delà de quarante-cinq (45) heures de travail par semaine</i></p> Nombre d'heures :h x€ horaire net majoré		3)€
<p style="text-align: center;">Déduction des périodes d'absence (Article 111 Pour les absences qui ne donnent pas lieu à maintien de la rémunération) - en cas d'accueil de l'enfant 46 semaines ou moins par période de 12 mois consécutifs :</p> <p style="text-align: center;">..... jours non travaillés dans le mois, donnant lieu à déduction de salaire</p> <p style="text-align: center;">..... jours qui auraient été réellement travaillés dans le mois considéré si le salarié n'avait pas été absent</p>		4)€
Salaire Mensuel : 1) + 2) + 3) - 4)	€
<p style="text-align: center;">Indemnité de congés payés (Accueil de l'enfant quarante-six semaines ou moins par période de douze mois consécutifs) Le montant de l'indemnité de congés payés est déterminé au 31 mai de chaque année. Il est calculé conformément aux dispositions de l'article 48-1-1-5 du socle commun de la présente convention collective. Les modalités de son versement sont précisées dans le contrat de travail.</p>	€
Somme à déclarer dans le salaire net total du PAJEMPLOI	Salaire mensuel + Indemnité de congés payés)€

Indemnités d'entretien	https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle	Soit€
-------------------------------	---	-------------

Indemnités de repas	Nbre de repas x€ par repas =€	Soit€
----------------------------	---	-------------

Indemnités de déplacement	Nbre de km x€ au km =€	Soit€
----------------------------------	--	-------------

Montant que vous devez verser à votre salariée dont exonération des cotisations salariales au titre des heures majorées ou complémentaires (Montant indiqué sur le certificat d'enregistrement de votre déclaration Pajemploi)€
--	--------

RAPPEL déclaration PAJEMPLOI pour établir le bulletin de paie pour Accueil de l'enfant quarante-six semaines ou moins par période de douze mois consécutifs	
Nombre d'heures normales	Nombre de H/semaine X Nombre de semaines d'accueil) / 12 mois =
Nombre de jours d'activité.	Nombre de J/semaine X Nombre de semaines d'accueil) / 12 mois =
Nombre de jours de Congés Payés (CP)	Déclarer le nombre de jours correspondant à l'indemnité versée.
➔ Attention , lors de la déclaration des CP, pensez à convertir le montant des CP déclarés en heure, et à les ajouter au nombre d'heures normales	